



UEFA
EURO2016
FRANCE



CONSULTATION

Conception et livraison de matériel promotionnel
pour les événements de l'UEFA EURO 2016



TABLE DES MATIÈRES

1. GLOSSAIRE	3
2. INTRODUCTION	5
3. CALENDRIER	6
4. DESCRIPTION GENERALE DES SERVICES.....	6
5. EXIGENCES CLÉS.....	6
6. CAHIER DES CHARGES	7
7. INFORMATIONS REQUISES SUR LE CANDIDAT	7
8. INFORMATIONS REQUISES SUR LES PRIX.....	8
9. SOUMISSION DES OFFRES.....	8
10. TERMES DU CONTRAT	9
11. DISPOSITIONS JURIDIQUES	14
Annexe 1 : Déclaration d'engagement.....	19
Annexe 2 : Cahier des Charges	20
Annexe 3 : Grille tarifaire.....	24
Annexe 4 : Responsabilité sociétale et environnementale	28

Les informations figurant dans le présent document sont confidentielles et sont destinées à l'usage exclusif de l'entité qui les reçoit directement d'EURO 2016 SAS. Le contenu du présent document ainsi que toute méthode, procédure ou technique décrite dans le présent document ne peuvent être révélés à des tiers sans l'accord préalable écrit d'EURO 2016 SAS.



1. GLOSSAIRE

Les termes utilisés avec une majuscule dans le présent document sont définis comme suit :

Candidat	Toute entité juridique qui soumet une Offre en réponse à la Consultation.
Candidat retenu / Prestataire	Candidat désigné par EURO 2016 SAS pour fournir tout ou partie des Services sur la base du Contrat.
Consultation	Le présent appel à candidatures et toutes ses annexes.
Contrat	Le contrat qui sera formalisé entre EURO 2016 SAS et le(s) Candidat(s) retenu(s) et portant sur les Services prévus dans la Consultation, tels que fournis par EURO 2016 SAS au(x) Candidat(s) retenu(s) suite au Processus de sélection, et reprenant les Termes du Contrat.
Déclaration d'engagement	Déclaration (cf. Annexe 1) signée par le(s) représentant(s) autorisé(s) de chaque Candidat et soumise avec son Offre.
EURO 2016 SAS	Filiale de l'UEFA, constituée en société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros, enregistrée sous le n° 531 326 080 R.C.S. Paris, ayant son siège social au 112, avenue Kléber, CS 81671, 75773 Paris CEDEX 16 (FRANCE). Elle est chargée de certaines tâches organisationnelles et administratives de l'UEFA EURO 2016.
Evénement	Tout événement en lien avec l'UEFA EURO 2016, ayant lieu en 2015 et jusqu'en juillet 2016, au cours duquel du matériel promotionnel sera utilisé. A titre indicatif, certains sont décrits en Annexe 2.
Information confidentielle	Tout matériel, information ou donnée de nature confidentielle ou exclusive relatif aux activités et affaires d'EURO 2016 SAS, de l'UEFA ou de l'une de ses compétitions, ou à l'identité, aux activités et aux affaires des Partenaires commerciaux, fournisseurs, agents ou sous-traitants porté à la connaissance du Candidat en vertu de la Consultation ou en lien avec cette dernière, que ce matériel, cette information ou cette donnée soit matériel(le) ou non et que la mention « confidentiel » y soit apposée ou non, et toute information découlant ou pouvant découler de ce matériel, information ou donnée.



Offre	Offre ferme soumise par le Candidat et comprenant la documentation soumise par ce dernier en réponse à la Consultation.
Partenaire commercial	Toute entité désignée par l'UEFA à tout moment, pour exploiter certains droits commerciaux en relation avec l'UEFA EURO 2016. Il peut s'agir notamment de sponsors, diffuseurs, fournisseurs, titulaires de licence, ou entité liée à l'UEFA via toute autre association officielle avec l'UEFA EURO 2016.
Processus de sélection	Procédure de sélection pour les Services, dont la présente consultation fait partie.
Propriété intellectuelle	Tout droit de propriété intellectuelle dans le monde entier et en lien avec l'UEFA ou l'une de ses compétitions, qu'il soit enregistré, enregistrable ou autre (notamment les brevets, marques déposées, designs enregistrés et noms de domaine, applications d'un des éléments qui précèdent, noms commerciaux, biens incorporels, droits d'auteur et droits relevant du droit d'auteur, droits de design, droits concernant les bases de données, droits moraux et savoir-faire).
Services	Les biens et/ou services de conception et de livraison de matériel promotionnel pour les Evénements à fournir par le(s) Candidat(s) retenu(s) conformément aux dispositions de la Consultation, et plus spécifiquement décrits dans les paragraphes 4 à 6.
Site(s)	Tout site où EURO 2016 SAS sera amenée à organiser des Evénements dont le lieu sera communiqué en temps voulu.
Termes du Contrat	Dispositions fondamentales et non négociables visées au paragraphe 10, qui seront inclus dans le Contrat entre EURO 2016 SAS et le(s) Candidat(s) retenu(s), et que le Candidat, en soumettant son Offre et la Déclaration d'engagement, s'engage à respecter.
UEFA	L'Union des Associations Européennes de Football, dont le siège se situe au 46, route de Genève, 1260 Nyon 2, Suisse, en ce inclus, quand cela est pertinent, ses filiales.
UEFA EURO 2016	Phase finale du Championnat d'Europe de l'UEFA 2014-16, prévue du 10 juin au 10 juillet 2016 en France. La mention TM d'UEFA EURO 2016 TM n'a pas été utilisée dans



	le présent document à des fins de lisibilité.
UEFA Events S.A.	Filiale détenue à 100 % par l'UEFA, dont le siège se situe au 46, route de Genève, 1260 Nyon 2, Suisse, qui réalise certaines tâches commerciales et opérationnelles pour les événements et compétitions de l'UEFA.
Ville Hôte	Toute région et/ou ville qui accueillera des matches de l'UEFA EURO 2016.

2. INTRODUCTION

Le 28 mai 2010, la France a été désignée pays organisateur de la phase finale du championnat d'Europe, l'UEFA EURO 2016.

Les dix villes françaises qui ont été sélectionnées pour accueillir des matches de l'UEFA EURO 2016 sont Bordeaux, Lens Agglo, Lille Métropole, Lyon, Marseille, Nice, Paris, Saint-Denis, Saint-Etienne et Toulouse.

La compétition accueillera pour la première fois vingt-quatre (24) équipes (contre seize pour les éditions précédentes de l'UEFA EURO) et cinquante et un (51) matches, entre le 10 juin et le 10 juillet 2016, dans des stades le plus souvent nouveaux ou rénovés aux capacités accrues. La France sera donc appelée à accueillir un grand nombre d'hôtes, qu'ils soient spectateurs (2,5 millions), membres des équipes, officiels, personnalités, journalistes ou prestataires de service.

Ce document est une Consultation qui fait partie d'un Processus de sélection géré par EURO 2016 SAS.

EURO 2016 SAS vous remercie pour votre intérêt dans ce Processus de sélection et c'est avec intérêt que nous recevrons votre Offre.



3. CALENDRIER

* Le calendrier proposé par EURO 2016 SAS pour le Processus de sélection est le suivant :

- ⊕ Publication de la Consultation : 13/02/2015
- ⊕ Date limite de soumission des Offres par les Candidats : 27/02/2015
- ⊕ Présentation à EURO 2016 SAS des Candidats pré-sélectionnés : 09-10/03/2015
- ⊕ Négociation finale et Désignation du/des Candidat(s) retenu(s) : 18/03/2015
- ⊕ Signature du Contrat : 20/03/2015

* Ces dates sont fournies à titre indicatif et peuvent être modifiées à tout moment par EURO 2016 SAS à sa seule discrétion.

4. DESCRIPTION GENERALE DES SERVICES

Les Services à fournir couvrent les domaines suivants :

EURO 2016 SAS est à la recherche d'un Prestataire pour la conception et la livraison de différents supports promotionnels (Kakémonos, Porte documents, Backdrop ...) et ce, pour 2015 et jusqu'à juillet 2016.

Le périmètre géographique comprend la France entière.

5. EXIGENCES CLÉS

Une attention particulière sera portée sur :

- * Le respect des délais (court) et volumes impartis, condition essentielle et déterminante dans le choix par EURO 2016 SAS du Prestataire ;
- * La qualité des Services proposés et des matériaux, qui doivent correspondre au cahier des charges tout au long de la durée du contrat ;
- * La capacité à stocker différents matériels (essentiellement les backdrops, ronds centraux ou autres structures imposantes) ;
- * La capacité à fournir des volumes conséquents en fonction des besoins d'EURO 2016 SAS. EURO 2016 SAS s'engage à respecter un délai de demande permettant au prestataire de répondre dans de bonnes conditions ;
- * Une bonne connaissance de l'UEFA EURO 2016 et de sa charte graphique et du périmètre d'intervention du service de la communication et de la promotion d'EURO 2016 SAS ;
- * La capacité à être force de proposition pour des nouveaux supports adaptés aux besoins du service de la communication et de la promotion d'EURO 2016 SAS.



Responsabilité sociétale et environnementale

Les Candidats prendront en compte les exigences de développement durable détaillées à l'Annexe 4. Dans leurs Offres, les Candidats décrivent les possibilités de promouvoir le développement durable lors de la fourniture des Services.

Les Candidats sont encouragés à proposer, le cas échéant, des solutions alternatives qui permettraient une meilleure prise en considération des aspects de développement durable.

6. CAHIER DES CHARGES

Cf. Annexe 2.

7. INFORMATIONS REQUISES SUR LE CANDIDAT

Il est demandé au Candidat est de fournir les informations suivantes :

1. Information générale : coordonnées, adresse postale du Candidat, organigramme ;
2. Type de société et actionnariat ;
3. Références de performances comparables réalisées par le Candidat au cours des trois dernières années (y compris noms et coordonnées des clients de référence) ;
4. Références de la personne de contact (principale) du Candidat ;
5. Nombre d'employés du Candidat ;
6. Copies des attestations conformément aux dispositions visées dans les Termes du Contrat.
7. En application de l'article D8222-5 du Code du Travail :
 - * Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de six mois ;
 - * Un extrait K-bis (ou équivalent) confirmant l'enregistrement du Candidat conformément à la loi applicable ;
 - * Une attestation sur l'honneur de non-recours au travail dissimulé (dissimulation d'activité et de salariés).



8. INFORMATIONS REQUISES SUR LES PRIX

- * Le Candidat propose les tarifs faisant l'objet de son Offre au moyen de la Grille tarifaire de l'Annexe 3. Afin de lever toute ambiguïté, les tarifs doivent comprendre les coûts supplémentaires anticipés par le Candidat en relation avec sa fourniture des Services décrits dans l'Offre et doivent être clairement identifiés.
- * Les montants indiqués dans la grille tarifaire doivent couvrir tous les postes de coûts : design, mobilisation, transport, montage, démontage, entretien, restauration du Site dans son état initial, personnel.
- * Tous les prix mentionnés dans l'Offre doivent être indiqués en euros (EUR) et hors taxe (H.T).
- * Tous les prix mentionnés dans l'Offre sont fermes : ils ne pourront pas être modifiés / indexés jusqu'à la provision finale des Services et l'émission des factures correspondantes par le Candidat retenu.

9. SOUMISSION DES OFFRES

- * L'Offre des Candidats doit être composée des documents suivants :
 - ⊕ Déclaration d'engagement signée (Annexe 1),
 - ⊕ Présentation du Candidat (Section 7),
 - ⊕ Proposition technique en réponse au cahier des charges (section 6 et Annexe 2),
 - ⊕ Grille tarifaire complétée (Annexe 3), en format PDF et format Excel
 - ⊕ Détail sur la conformité avec les exigences de responsabilité sociétale et environnementale propres aux Services et au projet UEFA EURO 2016 (format libre – Annexe 4),
- * Les Candidats doivent soumettre leur Offre complète par courrier électronique à laeticia.tchoualack@euro2016.fr. EURO 2016 SAS n'acceptera aucune Offre soumise sous un autre format ou par une autre méthode.
- * Le Candidat doit également envoyer un exemplaire de son Offre à l'adresse purchasing@euro2016.fr.
- * Pour de plus amples informations sur le Processus de sélection, veuillez prendre contact avec :

Tchoualack Laëticia
Coordnatrice de la communication et de la promotion
laeticia.tchoualack@euro2016.fr

- * **Les Offres doivent être reçues au plus tard le 27 février 2015 à 18 heures, heure CET.**
- * EURO 2016 SAS peut prendre contact avec les Candidats pour obtenir des informations complémentaires et/ou pour inviter une sélection de Candidats à faire une présentation au siège social d'EURO 2016 SAS à Paris, France.



* Les Offres sont évaluées conformément aux critères suivants (non exhaustifs et sans ordre de préséance ni pondération) :

- ⊕ Compétitivité de l'Offre (rapport qualité / prix) ;
- ⊕ Expertise et solidité financière du Candidat ; expérience pour des Services similaires ;
- ⊕ Soumission par le Candidat de la Déclaration d'engagement (Annexe 1) ;
- ⊕ Prise en considération et respect des délais impartis ;
- ⊕ Respect des exigences de responsabilité sociétale et environnementale et offres pour le promouvoir ;
- ⊕ Traçabilité du processus de production afin de s'assurer du respect des normes en vigueur (Annexe 4) ;
- ⊕ La qualité de la documentation reçue est également un facteur pris en compte dans la sélection des Candidats ;
- ⊕ Le respect des exigences clés mentionnées à la section 5.

EURO 2016 SAS informe le(s) Candidat(s) retenu(s) par écrit. La désignation officielle du/des Candidat(s) retenu(s) reste conditionnée à la signature du Contrat entre le(s) Candidat(s) retenu(s) et EURO 2016 SAS.

10. TERMES DU CONTRAT

Le tableau suivant présente les Termes du Contrat sur lesquels le Candidat retenu s'engage et qui seront intégrés comme éléments-clefs du Contrat.

OBJET	TERME DU CONTRAT
Parties au contrat	EURO 2016 SAS peut transférer certains droits et obligations concernant les Services à l'UEFA et/ou UEFA Events S.A., notamment la Propriété intellectuelle. Le Prestataire s'engage, dans ces cas-là, à considérer toutes les références à EURO 2016 SAS de la Consultation ou du Contrat comme incluant UEFA et/ou UEFA Events S.A., le cas échéant.
Respect des délais et volumes, condition essentielle et déterminante	Le Prestataire reconnaît et accepte que les délais impartis, les volumes commandés et leurs respects par le Prestataire sont des conditions essentielles et déterminantes du Contrat, sans lesquelles EURO 2016 SAS n'aurait pas choisi le Prestataire. Plus particulièrement, le Prestataire ne pourra en aucun cas, même en cas de défaillance d'EURO 2016 SAS, suspendre ou interrompre la fourniture des Services.
Services additionnels et annulation de Services	Une procédure stricte de variation sera mise en œuvre par EURO 2016 SAS et inclura les principes suivants : * Une procédure détaillée sur la manière dont un changement est demandé puis confirmé, * Les tarifs applicables et les délais,



	* L'identification des personnes habilitées à signer une confirmation de changement, * Les conséquences sur le paiement. Le Prestataire reconnaît et accepte expressément que tout coût et frais encourus par lui ne respectant pas les conditions susvisées reste à sa charge exclusive.
Domage au(x) Site(s)	Le Prestataire doit prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter tout dommage à des surfaces, des infrastructures, des installations ou du matériel sur tout Site. Le Prestataire assume l'ensemble des responsabilités et des coûts découlant de quelque manière que ce soit de tout dommage susmentionné causé par lui-même.
Transfert des risques et de propriété	Le transfert de risques du matériel promotionnel du Prestataire vers EURO 2016 SAS s'opère à compter de la signature par EURO 2016 SAS d'un procès-verbal de réception de chaque matériel promotionnel. Les risques seront transférés vers le Prestataire à compter de la fin de l'utilisation par EURO 2016 SAS du matériel promotionnel. Le Prestataire s'engage à assurer en tout temps (y compris après livraison du matériel promotionnel) à ses frais la maintenance, l'entretien et la remise en état du matériel promotionnel livré à EURO 2016 SAS jusqu'à la fin de l'UEFA EURO 2016. Le transfert de propriété du matériel promotionnel du Prestataire vers EURO 2016 SAS prend lieu dès émission par EURO 2016 SAS du bon de commande.
Responsabilité et assurance	Le Prestataire fournit les Services à ses risques et périls et s'engage à préserver et, le cas échéant, remplacer tout élément des Services. Le Prestataire est responsable pour l'ensemble de ses intervenants, quels que soient leurs statuts (salariés, sous-traitants, fournisseurs, consultants, ...). Le Prestataire protège et indemnise EURO 2016 SAS en tout temps contre tout dommage subi par EURO 2016 SAS, résultant du non-respect par le Prestataire de l'un quelconque des termes du Contrat, quelle qu'en soit la raison, et notamment (sans que ce soit limitatif) de : * Toute réclamation par un tiers (en ce inclus les Partenaires commerciaux, les clubs ou toute autorité gouvernementale) de toute nature à l'encontre d'EURO 2016 SAS (en ce inclus, l'UEFA, ses filiales, détenteurs de licences et cessionnaires) résultant de la fourniture des Services ; * Toute violation, mauvaise exécution ou inexécution totale ou partielle, négligence ou omission par le Prestataire des dispositions du Contrat ; * Toute défaillance du Prestataire à sécuriser, payer et préserver toute demande, autorisation ou licences ; * Toute dommage résultant de ou en lien avec le décès ou la blessure de toute personne causé par ou en lien avec la fourniture des Services; et/ou * Toute défaillance par le Prestataire de fournir les Services dans les délais et volumes impartis ou de réaliser les Services quelle qu'en soit la raison.



Assurance	Le Prestataire obtient et maintient pour la durée du Contrat une couverture d'assurance adéquate et en ligne avec ses potentielles responsabilités dans le cadre du ou en lien avec le Contrat. Cette couverture d'assurance désignera EURO 2016 SAS comme assuré additionnel et le Prestataire devra, à la demande d'EURO 2016 SAS, fournir une copie des attestations d'assurances visées.
Sous-traitance	Le Prestataire peut céder ou sous-traiter ses droits et obligations liés au Contrat sous réserve d'accord préalable et écrit d'EURO 2016 SAS. Le Prestataire prend, à la demande d'EURO 2016 SAS, toute action (en ce inclus, judiciaire) à l'encontre de tout fournisseur ou sous-traitant pour s'assurer de leur respect avec le Contrat ou remédier à toute défaillance à cet égard. A toutes fins utiles, le Prestataire reste responsable à l'égard d'EURO 2016 SAS pour toute défaillance par un sous-traitant ou fournisseur, notamment toute personne impliquée dans le processus de conception du matériel promotionnel.
Annonces et Promotion	Le Prestataire ne doit pas faire et doit veiller à ce qu'aucun de ses employés, agents ou représentants ne fasse de déclaration ni d'annonce publique concernant l'existence ou les termes du Contrat, son association avec EURO 2016 SAS, l'UEFA et/ou l'Événement sans l'accord préalable écrit d'EURO 2016 SAS portant à la fois sur la déclaration elle-même et sur son contenu. Le Prestataire reconnaît et admet que ni lui-même ni aucune de ses filiales n'ont le droit : * de s'associer ou d'associer ses filiales à EURO 2016 SAS, à l'UEFA et/ou à l'Événement (y compris en utilisant le matériel ou toute Propriété intellectuelle) ; ou * d'utiliser le matériel de quelque manière que ce soit (y compris pour faire la promotion du Prestataire ou de ses produits ou services) sans l'accord préalable écrit de l'UEFA.
Propriété intellectuelle	Le Prestataire reconnaît et admet expressément que : * tous les droits (y compris la Propriété intellectuelle et/ou les droits d'exploitation commerciale) relatifs à EURO 2016 SAS, à l'UEFA et/ou à l'UEFA EURO 2016 appartiennent exclusivement à l'UEFA, et le Prestataire accepte de ne pas contester la propriété de l'UEFA sur ces droits ; et que * il ne doit pas utiliser de marques ni d'autre Propriété intellectuelle de ou en lien avec l'UEFA, UEFA EURO 2016 ou l'un des événements UEFA, ou présentant une similitude troublante avec celles-ci, ou de créer et/ou d'utiliser tout logo en combinaison avec une marque de l'UEFA, UEFA EURO 2016 ou l'un des événements UEFA, à l'exception de ce qui serait autorisé par l'UEFA uniquement pour l'exécution des Services ; * toute utilisation ou reproduction d'une marque et/ou d'un logo d'EURO 2016 SAS, de l'UEFA, UEFA EURO 2016 ou l'un des événements UEFA sur les matériels fournis par le Prestataire au titre des Services sera effectuée



	en stricte conformité avec les instructions et spécifications (notamment charte graphique) données par EURO 2016 SAS au cas par cas. Des matériels fournis par le Prestataire au titre des Services portant des marques et/ou logos d'EURO 2016 SAS, l'UEFA, UEFA EURO 2016 ou l'un des événements UEFA ne pourront être produits qu'une fois le prototype correspondant pleinement approuvé par écrit par EURO 2016 SAS. EURO 2016 SAS ne pourra être tenue responsable des coûts liés à la production de matériels fournis par le Prestataire au titre des Services n'ayant pas été expressément préalablement approuvés par EURO 2016 SAS ; * une fois l'intégralité des Services fournis, le Prestataire devra renvoyer et/ou détruire tout matériel qui lui aura été fourni par EURO 2016 SAS ou aura été développé par le Prestataire en lien avec la fourniture des Services, y compris tout matériel, graphisme, fichier de données et/ou prototype, qu'il soit imprimé, audio, visuel et/ou audiovisuel. Ce matériel devra être utilisé exclusivement pour produire et fournir les Services à EURO 2016 SAS. Le Prestataire s'engage à ne pas obtenir ni réclamer, ni en vertu du Contrat ni d'aucune autre façon, de droit, titre ou intérêt lié à de la Propriété intellectuelle et/ou d'exploitation commerciale en rapport avec l'UEFA ou UEFA EURO 2016. Si et dans la mesure où le Prestataire acquiert des droits, titres ou intérêts en vertu du Contrat ou d'une autre manière, le Prestataire : * transfère à l'UEFA toute cette Propriété intellectuelle, pour le monde entier, exempts de droits de tiers, pendant la durée totale de ces droits (y compris l'ensemble des extensions et des reconductions) ; et * reconnaît et accepte que le bénéfice de ces droits revient en tout temps à l'UEFA. Le Prestataire s'interdit toute activité de marketing parasitaire, qui pourrait suggérer un lien quelconque avec l'UEFA/EURO 2016 SAS et UEFA EURO 2016. En tout état de cause, le Prestataire ne peut pas faire ou omettre de faire quoi que ce soit qui puisse porter préjudice à la réputation ou aux droits de l'UEFA et d'EURO 2016 SAS ou de tout événement ou compétition de l'UEFA.
Conception et production	EURO 2016 SAS doit en tout temps rester maître du processus de conception et de production des Services. Ainsi : * Le Prestataire s'engage à informer EURO 2016 SAS en tout temps des étapes du processus de conception et de production ; * EURO 2016 SAS pourra à tout moment demander des précisions ou convoquer des réunions ; * EURO 2016 SAS se réserve le droit, à son entière discrétion, d'approuver ou de rejeter chaque étape du développement du matériel promotionnel et d'en demander toute modification dans les délais définis par EURO 2016 SAS. Le Prestataire s'engage à procéder à ces modifications à ses coûts et dans les délais impartis. Le matériel conçu par le Prestataire ne sera considéré valide qu'une fois que



	le prototype correspondant aura fait l'objet d'une validation écrite par EURO 2016 SAS.
Principe du Site sans publicité	Le Prestataire doit fournir les Services sans laisser apparaître de nom, marque et logo, quels qu'ils soient, à l'exception et dans la limite de ceux expressément requis par la loi. Ceci concerne notamment le matériel, les uniformes et les véhicules du Prestataire. EURO 2016 SAS pourra exiger à tout moment que ces noms, marques et logos soient couverts par le Prestataire, aux frais de ce dernier.
Autorisations et licences	Le Prestataire obtient et paye toute autorisation et licence nécessaire à la fourniture des Services (notamment en ce qui concerne les incendies, la santé, la sûreté, la sécurité et les exigences ou normes techniques applicables en France) et toute inspection / test requis par toute autorité pertinente. Le Prestataire organise et assume la responsabilité de tout dédouanement, documentation de transport, taxe d'importation, carnets ATA, licences douanières, etc. nécessaires, le cas échéant, à la fourniture des Services.
Respect des lois et règles applicables	Le Prestataire est garant à l'égard d'EURO 2016 SAS du respect par lui-même et son personnel, en ce inclus celui de ses sous-traitants et fournisseurs des règles applicables à chaque site et des instructions d'EURO 2016 SAS. Le Prestataire est responsable du respect à ses frais de toute législation ou réglementation applicable à tout moment aux Services, en ce inclus tout changement apporté aux dispositions susmentionnées ou toute nouvelle disposition en vigueur après la date de conclusion du Contrat.
Responsabilité sociétale et environnementale	Le Prestataire réalise les Services conformément aux exigences de développement durable détaillés dans les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies (publiées au moment de la Consultation sur le lien : http://www.unglobalcompact.org/Languages/french/dix_principes.html) et promeut les initiatives de développement durable dans sa fourniture des Services. Le Prestataire fournira, à la demande d'EURO 2016 SAS, des données concernant les Services fournis pour l'UEFA EURO 2016, notamment les données nécessaires au rapport complet selon les lignes directrices du GRI (cf. Annexe 4).
Réalisation défailante	Si l'exécution des Services, en tout ou partie, par le Prestataire n'est pas (sur avis raisonnable d'EURO 2016 SAS) en phase avec les plus hauts standards de l'industrie conformément aux termes du Contrat, alors EURO 2016 SAS peut, aux coûts du Prestataire : ✧ Exiger du Prestataire de prendre toute mesure pour y remédier ou rectifier immédiatement ; ✧ Exiger du Prestataire le remplacement de tout ou partie du Service ;



	* Diminuer le prix du Contrat si les solutions pour remédier, rectifier, remplacer ne suffisent pas à résoudre le problème, ou réduire le périmètre des Services afin d'en exclure la partie défailante ; * Résilier le Contrat.
Résiliation	EURO 2016 SAS peut mettre fin au Contrat immédiatement par notification écrite au Prestataire si : * L'exécution des Services par le Prestataire est encore, après avoir utilisé les procédures visées dans la clause pour réalisation défailante, d'un niveau insuffisant ; * Le Prestataire viole toute disposition du Contrat, rendant non-raisonnable pour EURO 2016 SAS de poursuivre comme prévu avec le Prestataire ; * L'actionnariat du Prestataire subit un changement substantiel qui nuit à la capacité du Prestataire d'exécuter ses obligations au regard du Contrat ou qui est nuisible aux intérêts légitimes d'EURO 2016 SAS et/ou UEFA ; - ou * Sous réserve de la législation en vigueur, le Prestataire fait faillite, devient insolvable, entre en procédure de liquidation (autre qu'une liquidation volontaire à des fins de restructuration, de fusion ou réorganisation similaire) ou signe un arrangement ou une organisation avec ses créanciers ou l'un d'entre eux, ou voit une personne désignée sur partie ou tout son actif et propriété.
Droit applicable	Le Contrat est régi par la loi française. Tout litige entre les parties relatif au Contrat est soumis exclusivement aux tribunaux de Paris, France. Toute action relative au Contrat est proscrite un an après la fin de la fourniture des Services.
Règlement amiable des litiges et procédure accélérée	En cas de litige et avant de le soumettre aux tribunaux compétents, les parties font leurs meilleurs efforts afin de trouver une solution amiable dans les trente (30) jours (ou tout autre délai raisonnable fixé par EURO 2016 SAS en tout temps) suivant la notification par la partie diligente de l'existence d'un litige. Toutefois, EURO 2016 SAS se réserve le droit d'imposer une procédure accélérée de résolution des litiges, notamment afin d'assurer l'organisation, dans les délais impartis, de l'Événement. Cette procédure pourra inclure une « procédure d'escalade ».

11. DISPOSITIONS JURIDIQUES

1. Aucun élément de la Consultation ni de toute communication faite par EURO 2016 SAS ou par ses représentants, ses agents ou ses employés ne constitue un contrat entre EURO 2016 SAS



et tout Candidat, et aucun élément ne peut être considéré comme signifiant qu'un Candidat sera désigné conformément à la Consultation ou de quelque manière que ce soit.

2. EURO 2016 SAS n'a l'obligation d'accepter aucune Offre soumise en réponse à la Consultation et se réserve le droit d'organiser les Services d'une autre manière. EURO 2016 SAS se réserve le droit de changer tout aspect de la Consultation à tout moment ou de publier une version amendée de la Consultation pour tout ou partie des Services, de se retirer de toute négociation avec un Candidat sans fournir de justification pour sa décision, de retirer la Consultation en tout ou partie.
3. Les Candidats peuvent être sélectionnés et/ou évincés par EURO 2016 SAS à tout moment et/ou il peut leur être demandé de clarifier leur Offre ou de la soumettre à nouveau si elle ne répond pas aux exigences d'EURO 2016 SAS telles qu'elles figurent dans le présent document. EURO 2016 SAS n'a aucune obligation de donner quelque motif que ce soit pour tout rejet ou pour toute autre décision prise en rapport avec la Consultation ou avec la procédure d'évaluation/de sélection. EURO 2016 SAS se réserve le droit d'engager des négociations avec un ou plusieurs Candidats sur la base choisie par EURO 2016 SAS à sa seule discrétion.
4. Les Offres sont valables jusqu'au **11 juillet 2016**, et le Candidat est lié par son Offre jusqu'à cette date. Le Candidat doit protéger et indemniser EURO 2016 SAS en tout temps de tout dommage (y compris les frais d'avocat) subis par EURO 2016 SAS du fait du non-respect par le Candidat de cette période de validité, y compris le retrait par le Candidat de son Offre ou le changement par le Candidat des termes de son Offre (sauf sur demande expresse d'EURO 2016 SAS et dans les limites de cette demande).
5. EURO 2016 SAS a pris toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que la Consultation soit précise dans tous ses aspects significatifs. La Consultation est fournie uniquement à titre explicatif pour définir les Services attendus par EURO 2016 SAS et ni EURO 2016 SAS ni aucun de ses représentants, agents ou employés ne peuvent fournir de déclaration ni de garantie concernant l'exactitude ou l'exhaustivité de toute information contenue dans la Consultation, ni accepter quelque responsabilité que ce soit à cet égard, ni être tenus responsables de toute perte ou de tout dommage subi(e) par tout Candidat en relation avec la Consultation ou avec toute communication ultérieure.
6. Le Candidat accepte :
 - a) que lui-même (et ses responsables, ses employés, ses agents et ses conseillers) doit préserver la confidentialité des dispositions de la Consultation et de toute information liée aux affaires ou aux activités commerciales d'EURO 2016 SAS qui viendrait à sa connaissance en relation avec la Consultation ;
 - b) qu'il ne doit révéler aucune Information confidentielle (ni une partie de cette information) à tout tiers sans l'accord préalable écrit d'EURO 2016 SAS, que cette dernière peut donner ou refuser à sa seule discrétion (dans la mesure où la loi le permet) ;



- c) qu'il n'est autorisé à utiliser toute Information confidentielle que dans le cadre de la Consultation ;
- d) qu'il ne doit pas discuter des dispositions de la Consultation (notamment des dispositions financières) avec des Candidats concurrents.

7. Le Candidat déclare et certifie à EURO 2016 SAS :

- a) que la déclaration de son intérêt et tous les éléments liés de son Offre ne portent préjudice aux droits d'aucun tiers ;
- b) qu'il détient tous les droits, de quelque nature qu'ils soient, objets de l'Offre soumise ;
- c) qu'il n'utilisera aucune marque ni aucun logo de l'UEFA, sauf accord préalable écrit d'EURO 2016 SAS ;
- d) qu'il ne se prévaudra ni revendiquera aucune association avec l'UEFA ni avec l'UEFA EURO 2016 en relation avec son Offre ni dans tout autre cadre ;
- e) qu'il respectera toutes les dispositions statutaires et liées à la compétition émises par l'UEFA et par EURO 2016 SAS ainsi que toutes les instructions spécifiques et la législation nationale et internationale applicable ;
- f) que les informations contenues dans son Offre ne sont ni erronées ni trompeuses, et qu'après soumission de son Offre, il informera EURO 2016 SAS au plus vite par écrit de tout changement intervenu dans sa situation qui pourrait avoir des répercussions sur ces informations, en indiquant tous les détails pertinents ; et
- g) qu'il respectera les dispositions de la Consultation.

8. Si EURO 2016 SAS considère qu'un Candidat enfreint ou risque d'enfreindre toute disposition de la Consultation, elle est autorisée (sans préjudice de ses droits et/ou voies de recours en vertu de la législation applicable) à se retirer de toute coopération avec ledit Candidat sans nécessité de l'en informer préalablement et sans aucune responsabilité de quelque sorte que ce soit envers ce Candidat.

9. EURO 2016 SAS peut, à sa discrétion raisonnable et à tout moment, demander une garantie de soumission, une garantie maison-mère ou une garantie bancaire à première demande.

10. Le Candidat est responsable de tous les frais, dépenses et responsabilités encourus au cours de la procédure de Consultation, y compris la préparation de son Offre, la réponse à toute demande par EURO 2016 SAS d'informations complémentaires et les négociations suite à la réception de son Offre (qu'un Contrat soit ensuite conclu ou non avec ce Candidat).

11. Le Candidat reconnaît que toute la Propriété intellectuelle et tous les droits commerciaux en relation avec l'UEFA et avec l'UEFA EURO 2016, y compris leurs noms, logos et trophées, restent la propriété exclusive de l'UEFA.



12. Une fois reçu par EURO 2016 SAS, tout document soumis dans le cadre d'une Offre devient la propriété physique d'EURO 2016 SAS. Indépendamment du fait qu'une Offre soit retenue ou non, EURO 2016 SAS est autorisée à utiliser (sans aucune forme de paiement et sans aucune restriction) tous les concepts, idées, Offres, recommandations et tout autre matériel (à l'exception des marques déposées et de tout matériel faisant l'objet de droits d'auteur) contenus dans cette Offre ou communiqués de quelque manière que ce soit à EURO 2016 SAS durant la procédure d'évaluation/de sélection. Le Candidat renonce à toute prétention et ne doit faire valoir aucune prétention vis-à-vis d'EURO 2016 SAS concernant toute utilisation faite par EURO 2016 SAS de tout droit de propriété intellectuelle ou autre droit similaire en relation avec les idées, les concepts ou tout autre matériel (à l'exception des marques déposées et de tout matériel faisant l'objet de droits d'auteur) contenus dans son Offre.
13. Les Candidats non retenus sont informés par EURO 2016 SAS par écrit. EURO 2016 SAS ne fournit aucun motif concernant la sélection ou l'éviction d'un Candidat.
14. EURO 2016 SAS sélectionne le(s) Candidat(s) dont la/les Offre(s) et la/les présentation(s) ultérieure(s), de son seul avis, satisfont au plus près le champ des Services décrit. Dans tous les cas, le(s) Candidat(s) est/sont lié(s) par la Déclaration d'engagement soumise.
15. Tout accord entre les parties est conditionné par la signature d'un Contrat par EURO 2016 SAS et le Candidat. Ce Contrat doit notamment contenir les conditions détaillées de cette désignation et prévoir, entre autres, les Termes du Contrat visés au paragraphe 10 de la Consultation. En soumettant son Offre, le Candidat confirme qu'il est en mesure de respecter avec l'intégralité des Termes du Contrat.
16. Le Candidat retenu informe immédiatement EURO 2016 SAS par écrit de tout changement intervenu dans les rapports de propriété ou dans la direction du Candidat retenu. EURO 2016 SAS se réserve le droit de réattribuer tout ou partie des Services si les rapports d'actionnariat ou de direction/contrôle du Candidat retenu change/changent.
17. Le(s) Candidat(s) retenu(s) doit/doivent conclure et renouveler les assurances appropriées en rapport avec leur propre personnel ou le personnel en sous-traitance, la responsabilité civile professionnelle ainsi que les garanties au bénéfice d'EURO 2016 SAS et UEFA décrites dans le détail dans les Termes du Contrat (paragraphe 10 de la Consultation).
18. Il est strictement interdit au Candidat de faire toute forme d'annonce ou de déclaration publique en relation directe ou indirecte avec la Consultation, la procédure d'évaluation/de sélection, l'UEFA, EURO 2016 SAS et l'UEFA EURO 2016 et/ou son Offre (qu'il ait été retenu ou non) sans l'accord préalable écrit d'EURO 2016 SAS, qu'elle peut donner ou refuser à sa seule discrétion. Chaque Candidat reconnaît et accepte qu'EURO 2016 SAS a le droit exclusif de faire toute annonce éventuelle en relation avec la Consultation, la procédure d'évaluation/de sélection et/ou la désignation d'un Candidat.
19. Ni EURO 2016 SAS ni aucun de ses représentants, agents ou employés ne peut être tenu(e) pour responsable de tout dommage, perte, responsabilité ou dépense infligé ou subi en relation avec la Consultation et/ou avec les négociations ultérieures. Le Candidat renonce



expressément à tout recours à l'encontre d'EURO 2016 SAS et l'UEFA en lien avec le Processus de sélection.

20. Les informations recueillies dans le Processus de sélection font l'objet d'un traitement informatique destiné à la sélection de prestataires pour le matériel promotionnel d'Événements de l'UEFA EURO 2016. Les destinataires des données sont l'équipe chargée de ce Processus de sélection au sein d'EURO 2016 SAS. Les informations pourront être transmises à l'UEFA et ses filiales, ainsi qu'à l'ensemble des autorités publiques. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, chaque Candidat bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent, qu'il peut exercer en s'adressant à dpo@euro2016.fr. Chaque Candidat peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant.
21. Le Candidat doit confirmer que son Offre pour la fourniture des Services respecte l'ensemble de la législation et de la réglementation applicables, ainsi que les meilleures pratiques du métier.
22. La Consultation et toute la documentation pertinente en relation avec l'Offre et avec la procédure d'évaluation/de sélection (y compris tout contrat) sont régis par le droit français et doivent être interprétés conformément à celui-ci. Le for juridique exclusif est à Paris, en France.



Annexe 1 : Déclaration d'engagement

Nom de la société : _____

Numéro d'identification fiscale : _____

Adresse : _____

ci-après la « Société », déclare par la présente son intérêt pour participer au Processus de sélection pour la fourniture des Services de conception et livraison de matériel promotionnel pour les Evénements de l'UEFA EURO 2016 et :

1. Certifie qu'aucune information fournie ni aucune déclaration faite à EURO 2016 SAS n'est incorrecte, imprécise ou trompeuse ;
2. S'engage à ce qu'aucun représentant ni employé de la Société ne fasse aucune forme d'annonce ni de déclaration publique aux médias en relation directe ou indirecte avec EURO 2016 SAS, l'UEFA, la Consultation sans l'accord préalable écrit d'EURO 2016 SAS et que tout cas de non-respect de la présente disposition entraîne la responsabilité de la Société pour tout dommage causé ;
3. S'engage (ainsi que toute personne travaillant pour elle ou à son service) à conserver confidentiels les termes de la Consultation et toute information relative aux affaires ou activités de l'UEFA auquel il a accès dans le cadre de la Consultation et/ou du Processus de sélection ; la Société s'engage à ne pas diffuser d'Information confidentielle (en tout ou partie) à un quelconque tiers sans l'autorisation préalable et écrite d'EURO 2016 SAS, qui peut être donnée ou refusée à son entière discrétion (à l'exception des cas où cela est requis par la loi) et à n'utiliser les Informations confidentielles que pour les stricts besoins du Processus de sélection ;
4. Reconnaît que toute la Propriété intellectuelle et tous les droits commerciaux en lien avec l'UEFA, l'UEFA EURO 2016 et/ou la Consultation sont la propriété exclusive de l'UEFA et/ou d'EURO 2016 SAS ;
5. Garantit qu'elle est en mesure de et s'engage à respecter les Termes du Contrats contenus dans la Consultation ou convenus de toute autre manière par écrit avec EURO 2016 SAS ;
6. Reconnaît qu'EURO 2016 SAS ne peut pas être tenue responsable des frais, dépenses et/ou responsabilités encourus par la Société lors de la préparation et la soumission des informations, la documentation pour la réponse à la Consultation et/ou la réponse à toute demande par EURO 2016 SAS d'informations complémentaires ;
7. Reconnaît que toute forme d'association avec l'UEFA, avec EURO 2016 SAS ou avec l'UEFA EURO 2016, quelle qu'elle soit, est formellement interdite sans l'accord préalable écrit d'EURO 2016 SAS ;
8. Reconnaît qu'EURO 2016 SAS n'a aucune obligation d'inviter la Société à participer au Processus de sélection et qu'elle se réserve le droit d'organiser tout Service lié à la Consultation ou de rouvrir tout ou partie de la Procédure de sélection ultérieurement ;
9. Reconnaît que la présente Déclaration d'engagement et tout document s'y rattachant sont régis par le droit français et doivent être interprétés conformément à celui-ci. Le for juridique exclusif est à Paris, en France.

En soumettant la présente Déclaration d'engagement (où les termes en majuscule ont la signification qui leur est attribuée dans la Consultation, sauf définition contraire dans le présent document), je confirme/nous confirmons que j'ai/nous avons lu et compris les dispositions ci-avant émises par EURO 2016 SAS concernant la procédure de sélection d'un candidat pour fournir les services de conception et de livraison pour les Evénements de l'UEFA EURO 2016 et j'accepte/nous acceptons que la Société que je représente/nous représentons est liée par ces dispositions.

Signature(s) : _____

Nom(s) et titre(s) : _____

Date et lieu: _____

Cachet : _____



Annexe 2 : Cahier des Charges

1. Services

Le Candidat est invité à présenter une Offre pour les besoins suivants, les spécifications techniques sont précisées au paragraphe 3 de la présente annexe ; les quantités sont fournies à titre indicatif :

- * Conception et livraison de kakémonos (50)
- * Conception et livraison de backdrops rigides (6)
- * Conception et livraison de ronds centraux (6)
- * Conception et livraison de stands parapluie et personnalisés (6).

En option, nous vous invitons à proposer une Offre pour les supports suivants :

- * Conception et livraison de porte-documents avec écran digital intégré (5)
- * Tout autre matériel de ce type susceptible d'être utilisé par EURO 2016 SAS.

2. Exemples d'Événements

Le Prestataire pourra être amené à intervenir sur tout type d'événements de promotion et de communication autour de l'UEFA EURO 2016, de la conférence de presse à l'action de sensibilisation, en passant par des réunions de travail. Il est également envisagé d'utiliser le matériel promotionnel dans le cadre d'opérations de plus grande envergure, décrites ci-après :

One year to Go : Événement d'avant-tournoi le 10 juin 2015, servant à annoncer l'arrivée du tournoi final un an avant le coup d'envoi. Cet événement devrait se dérouler dans les dix Villes Hôtes de l'UEFA EURO 2016.

Trophy Tour : Tournée du trophée de l'UEFA EURO 2016 dans toute la France. Le Trophy Tour comporterait trente villes étapes et s'étendrait sur le deuxième trimestre 2016.

Apparition des Ambassadeurs de l'UEFA EURO 2016 : Il est envisagé deux ambassadeurs par villes hôtes. Leur fonction première est de générer un enthousiasme pour l'UEFA EURO 2016 et d'être une source d'inspiration. Leur rôle est de véhiculer les messages de l'UEFA EURO 2016 lors d'interventions ponctuelles.

Comités de pilotage : Le Comité de pilotage de l'UEFA EURO 2016 réunit les quatre grands partenaires de l'organisation : l'UEFA, la Fédération Française de Football, le gouvernement français et les villes hôtes. C'est un forum de discussion et d'échange régulier d'informations sur l'avancement des principaux projets organisationnels.



3. Caractéristiques techniques

1. Backdrops rigides :

Backdrop rigide : L 300 cm x H 250 cm

Impression quadri numérique recto sur Tissu Infroissable 215g M1 / Sublimation

L: Retours imprimés droit et gauche de 35 cm

+ Fourniture de 12 structures 4x3 + toile d'occultation arrière noire + sac de transport

Cadre alu autoporté avec pied de maintien

Backdrop rigide: L 350 cm x H 250 cm

Impression quadri numérique recto sur Tissu Infroissable 215g M1 / Sublimation

L: Retours imprimés droit et gauche de 35 cm

+ Fourniture de 12 structures 4x3 + toile d'occultation arrière noire + sac de transport

Cadre alu autoporté avec pied de maintien

Backdrop rigide : L 400 cm x H 250 cm

Impression quadri numérique recto sur Tissu Infroissable 215g M1 / Sublimation

L: Retours imprimés droit et gauche de 35 cm

+ Fourniture de 12 structures 4x3 + toile d'occultation arrière noire + sac de transport

Cadre alu autoporté avec pied de maintien

2. Rond central :

L 1830 cm x H 1830 cm, 1 modèle

Impression quadri numérique recto sur Maille Polyester 110 gr M1

Découpe mécanumérique

Assemblage des lès par couture

Ourlet cousu sur sangle polyester 4cm en périphérie

3. Kakémonos :

Petits kakémonos :

L 60 cm x H 220 cm,

Impression quadri numérique recto sur Toile en sublimation (un échantillon de la matière vous sera demandé lors des présentations). A noter, une toile décolit n'est pas considérée comme répondant à nos standards. Coupe franche

+ Sac de transport

Grands kakémonos :

L 80 cm x H 200 cm,

Impression quadri numérique recto sur Toile en sublimation (un échantillon de la matière vous sera demandé lors des présentations). A noter, une toile décolit n'est pas considérée comme répondant à nos standards.

Coupe franche

+ sac de transport.



Certains kakémonos sont destinés à une utilisation extérieure (cf. quantités en Annexe 3) et doivent par conséquent présenter des caractéristiques propres à répondre à des conditions climatiques extérieures (vent, pluie, orage, ...).

4. Stand parapluie :

Stand parapluie (3X3) :

L 299 cm x H 226 cm

imp. quadri numérique recto sur Tissu Infroissable new 215g M1 / Sublimation

Velcro femelle de 50 mm cousu au dos en périphérie

L: Retours imprimés droit et gauche de 32 cm

+ Fourniture de 2 structures 3x3 avec toile d'occultation arrière noire +
sac de transport

Stand parapluie (4X3) :

L 373 cm x H 226 cm

imp. quadri numérique recto sur Tissu Infroissable new 215g M1 / Sublimation

Velcro femelle de 50 mm cousu au dos en périphérie

L: Retours imprimés droit et gauche de 32 cm

+ Fourniture de 2 structures 4x3 avec toile d'occultation arrière noire +
sac de transport

Stand parapluie (5X3) :

L 446.5 cm x H 226 cm

imp. quadri numérique recto sur Tissu Infroissable new 215g M1 / Sublimation

Velcro femelle de 50 mm cousu au dos en périphérie

L: Retours imprimés droit et gauche de 32 cm

+ Fourniture de 2 structures 5x3 avec toile d'occultation arrière noire +
sac de transport

5. Porte-documents avec écran digital intégré :

Meuble PVC Cristal

Pour magazines : tablette 25X33 cm ; largeur : 27.5 cm ; hauteur 110 cm :

4. Détails de la prestation

Les Services incluent, outre la conception et la production du matériel promotionnel, les prestations suivantes :

Qualité : le matériel devra être, en tout temps, en phase avec l'image et la renommée internationale de l'UEFA.

Transport : Livraison du matériel et acheminement entre les différents sites.



Montage / Démontage : Montage, mise en place, démontage et enlèvement du matériel en suivant les instructions d'EURO 2016 SAS au cas par cas.

Entretien/Maintenance : Entretien courant, remise en état et remplacement du matériel si ce dernier ne correspond plus au niveau d'excellence attendu par EURO 2016 SAS.

Stockage : Mise à disposition des lieux de stockage adapté dans le cas où le stockage est demandé au Candidat. Le lieu de stockage doit garantir le maintien du matériel au niveau d'excellence attendu par EURO 2016 SAS.

5. Accréditation

Les Candidats sont informés et acceptent qu'EURO 2016 SAS mettra en œuvre un système d'accréditation donnant accès à certains Sites, avec des procédures et conditions générales. Seules les personnes accréditées qui se conforment à ce système auront accès à certains de ces Sites. L'accréditation se fera via la plate-forme de l'UEFA « FAME » (Football Administration and Management Environment) à une date qui sera communiquée à un stade ultérieur. Les Candidats s'engagent à respecter et à faire respecter à toute personne ou entité associée (notamment les représentants du Candidat, son personnel, ses fournisseurs et sous-traitants) ce système d'accréditation, sous leur responsabilité et à leur coût.



Annexe 3 : Grille tarifaire

Le format de présentation du budget est figé par EURO 2016 SAS et doit prendre en compte les différents types de matériel demandés dans la Consultation.

Dans le cas où le Candidat voudrait fournir une grille tarifaire alternative, ce document devra apparaître en annexe de celui-ci. Le Candidat expliquera la plus-value de sa grille alternative.

Les quantités sont fournies à titre indicatif ; le Candidat propose une optimisation des prix en fonction des volumes effectivement commandés.

MATERIEL	QUANTITE	Prix unitaire (HT)	TOTAL € (HT)
1 – BACKDROP RIGIDE 300 cm x H 250 cm	2	-	- €
Livable			
Support brut			
Design			
Logistique			
Transport			
Montage/Démontage			
Entretien/Maintenance			
Stockage			
Coûts additionnels*			
BACKDROP RIGIDE 350 cm x H 250 cm	2	-	- €
Livable			
Support brut			
Design			
Logistique			
Transport			
Montage/Démontage			
Entretien/Maintenance			
Stockage			
Coûts additionnels*			
BACKDROP RIGIDE 400 cm x H 250 cm	2	-	- €
Livable			



Support brut			
Design			
Logistique			
Transport			
Montage/Démontage			
Entretien/Maintenance			
Stockage			
Coûts additionnels*			
2 – ROND CENTRAL	6		- €
Livable			
Support brut			
Design			
Logistique			
Transport			
Montage/Démontage			
Entretien/Maintenance			
Stockage			
Coûts additionnels*			
3 – KAKEMONOS Petits 60 cm x H 220 cm	Intérieur	Extérieur	Total
			€
Livable	15	10	
Support brut			
Design			
Logistique			
Transport			
Entretien/Maintenance			
Stockage			
Coûts additionnels*			
3 – KAKEMONOS Grands 80 cm x H 200 cm	Intérieur	Extérieur	Total €
Livable	15	10	
Support brut			
Design			
Logistique			
Transport			
Entretien/Maintenance			
Stockage			



Coûts additionnels*			
4 - STAND PARAPLUIE (3X3)	Intérieur	Extérieur	Total €
Livable	2	-	
Support brut			
Design			
Logistique			
Transport			
Entretien/Maintenance			
Stockage			
Coûts additionnels*			
STAND PARAPLUIE (4X3)	Intérieur	Extérieur	Total €
Livable	2	-	
Support brut			
Design			
Logistique			
Transport			
Entretien/Maintenance			
Stockage			
Coûts additionnels*			
STAND PARAPLUIE (5X3)	Intérieur	Extérieur	Total €
Livable	2	-	
Support brut			
Design			
Logistique			
Transport			
Entretien/Maintenance			
Stockage			
Coûts additionnels*			

*Les coûts additionnels devront être détaillés dans un document annexe



Grille budgétaire pour matériel en option :

5 – PORTE-DOCUMENT AVEC ECRAN DIGITAL INTEGRE	5	Standard	Personnalisé	- €
Livrable				
Support brut				
Design				
Logistique				
Transport				
Entretien/Maintenance				
Coûts additionnels*				

*Les coûts additionnels devront être
détaillés dans un document annexe



Annexe 4 : Responsabilité sociétale et environnementale

Dans le cadre de sa politique de développement durable, EURO 2016 SAS sera particulièrement attentif :

- * au recours à des matières premières respectueuses de l'environnement et à la traçabilité de leurs origines ;
- * à la proposition de solutions quant au réemploi, à la réutilisation ou au recyclage des matériels promotionnels prévus dans le cadre de la Consultation ;
- * et aux efforts proposés pour minimiser l'impact lié au transport logistique.

EURO 2016 SAS étudiera avec intérêt toute proposition complémentaire concernant notamment le recours à des matériaux ou process labellisés (FSC, PEFC, Imprim'Vert, ISO, etc.).

Par ailleurs, l'UEFA (avec sa filiale EURO 2016 SAS) s'est engagée dans une démarche en matière de développement durable de long terme, et s'effortue à conduire son activité de manière à respecter l'environnement, être viable économiquement et socialement responsable. L'UEFA souhaite encourager l'adoption des meilleures pratiques en matière de performance environnementale et sociale par ses fournisseurs et leurs chaînes d'approvisionnement, particulièrement dans le cadre de ses événements.

Dès lors, l'UEFA attend du Prestataire pour l'UEFA EURO 2016 qu'il respecte a minima les engagements suivants, extraits du Pacte Mondial des Nations Unies, dans sa prestation de produits et de services :

- * **Droits de l'homme** : Le Prestataire est invité à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence ; et à veiller à ce que ses propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.
- * **Normes du travail** : Le Prestataire est invité à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ; l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ; l'abolition effective du travail des enfants ; et l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.
- * **Environnement** : Le Prestataire est invité à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ; à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies et procédures respectueuses de l'environnement.
- * **Anti-Corruption** : Le Prestataire est invité à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Le Prestataire s'engage également à informer EURO 2016 SAS de :

- * toute demande ou acte émanant de ce Contrat qui ne serait pas cohérent ou conforme avec lesdits principes ;



- * toute initiative que le Prestataire a entreprise et qui vise à la promotion et au respect de ces principes.

De plus, le Prestataire s'engage à présenter des informations à propos de toute démarche de développement durable, d'actions en matière environnementale ou sociale, déjà mises en œuvre au sein de sa structure.

Le Projet *Sustainable Development* de l'UEFA EURO 2016 est élaboré autour des priorités suivantes :

- * optimiser les opérations de transport (grand public, logistiques, officiels) pour réduire les émissions carbone ;
- * optimiser la gestion des déchets dans les stades en réduisant, réutilisant et recyclant (stratégie des 3R) ;
- * réduire la consommation énergétique et promouvoir l'utilisation d'énergies propres ;
- * promouvoir un approvisionnement responsable en produits et services ;
- * garantir l'accessibilité de l'événement aux personnes en situation de handicap ;
- * lutter contre le racisme ;
- * mettre en œuvre une politique de 'Stades sans tabac'.

L'UEFA EURO 2016 sera évaluée à travers le Projet *Sustainable Development* par l'élaboration d'un rapport un an avant l'événement, d'un reporting complet après l'événement selon les lignes directrices du GRI¹. Il sera demandé au Prestataire de fournir toutes les données nécessaires concernant les prestations réalisées dans le cadre de cette consultation pour mener à bien de cette évaluation.

Les Candidats fournissent dans leurs Offres les informations nécessaires présentant comment ils respectent les exigences susvisées, ainsi que toute exigence de développement durable propre à leur industrie et aux Services.

Toute proposition complémentaire soumise par les Candidats qui permettrait de répondre à ces priorités, et en adéquation avec la Consultation, sera étudiée avec intérêt par EURO 2016 SAS et prise en compte comme atouts supplémentaires dans le processus de sélection.

¹ www.globalreporting.org



UEFA
ROUTE DE GENÈVE 46
CH-1260 NYON 2
SWITZERLAND
T: +41 848 00 27 27
F: +41 848 01 27 27

EURO 2016 SAS
112, AVENUE KLÉBER
CS 81671
75773 PARIS CEDEX 16
FRANCE
T: +33 (0)825 06 2016
EURO2016.FR